

## CHARTRE DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX POUR LES ANIMAUX

Les Conseillers départementaux qui signent cette charte s'engagent à :

- Soutenir une éducation de l'enfant au respect de l'animal. Les statistiques juridiques montrent que la plupart des personnes condamnées pour des sévices graves ou des crimes envers les humains avaient auparavant pratiqué ou assisté pendant leur enfance à des actes de cruauté sur les animaux.  
[http://www.huffingtonpost.fr/laurent-begue/violence-extreme-animale\\_b\\_3154511.html](http://www.huffingtonpost.fr/laurent-begue/violence-extreme-animale_b_3154511.html)
- Faciliter le maintien de la relation « personne âgée – animal », en particulier dans les maisons de retraite.
- Aider les associations de protection animale - qui remplissent bénévolement un véritable service public - par :
  - . des aides à la construction de structures d'hébergement pour les animaux abandonnés ou maltraités - et/ou des aides pour leur équipement (véhicules réglementaires, radiateurs, machines à laver, cuisinières, etc.) - et/ou des aides pour leurs frais de fonctionnement.
  - . des aides financières pour la stérilisation systématique des chattes et chats divaguant hors de leur domicile et non identifiés par une puce électronique ou un tatouage.
- Donner les moyens aux assistantes sociales - par une formation entre autres - de détecter les sévices graves exercés sur les enfants et les animaux dans un même foyer et de soustraire les deux en même temps à leurs bourreaux.
- Soutenir le principe d'un repas végétarien équilibré par semaine dans les cantines ou d'un repas végétarien équilibré au choix dans les formules self.

D'une façon générale, les conseillers départementaux qui signent cette charte s'engagent à faire valoir et à soutenir une politique de respect de l'animal.

Déclarée à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Beauvais Oise  
Sous le numéro: W453001409 - SIRET: 749 869 954 00026

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à : ffpanimale@gmail.com